

Lundi 24 mars 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 24 mars 2025 à 19 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est aussi présente Madame Louise St-Pierre, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-03-113

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de paiement à la SÉMER pour le traitement des matières organiques pour l'année 2025.
4. Avis de motion du Règlement numéro 411-2025 abrogeant le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts tel que modifié par la résolution numéro 2023-08-311.
5. Dépôt du projet de règlement numéro 411-2025 abrogeant le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts tel que modifié par la résolution numéro 2023-08-311.
6. Avis de motion du Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts.
7. Dépôt du projet de règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-114

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SÉMER POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT la fin du regroupement pour la mise en commun d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska en 2024;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville, en 2024, à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (Régie), laquelle est désormais responsable de la gestion complète des matières résiduelles sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la facturation de la SÉMER pour le traitement des matières organiques n'est pas comprise dans la quote-part payable à la Régie;

CONSIDÉRANT la facture datée du 1^{er} janvier 2025 de la SÉMER au montant de 52 851,71 \$ incluant les taxes représentant un premier versement de 50 % des coûts pour le traitement des matières organiques de la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à la SÉMER d'un montant total de 105 703,42 \$ incluant les taxes pour le traitement des matières organiques pour l'année 2025 et ce, en deux versements égaux de 52 851,71 \$ selon les dates exigibles des versements par la SÉMER.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-115

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD HÉBERT, L'AVENUE MARTIN ET LA RUE NOTRE-DAME ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 297 154 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS TEL QUE MODIFIÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-08-311.

Monsieur Francis Ouellet, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 411-2025 abrogeant le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts tel que modifié par la résolution numéro 2023-08-311.

Francis Ouellet, conseiller

2025-03-116

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD HÉBERT, L'AVENUE MARTIN ET LA RUE NOTRE-DAME ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 297 154 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS TEL QUE MODIFIÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-08-311.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 411-2025 abrogeant le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement

de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts tel que modifié par la résolution numéro 2023-08-311.

2025-03-117 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 619 306 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.**

Madame Josée Chouinard, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts.

Josée Chouinard, conseillère

2025-03-118 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2025 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 619 306 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Francis Ouellet, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts.

2025-03-119 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2025-03-120 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 19 h 12.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière